

ANNEXE : BAREME DES HONORAIRES*

Barèmes honoraires conseil et accompagnement acquéreur

Forfait immeubles

Prix/m2 (en €)	TOTAL TTC
Moins de 100000€	7000€
Compris Entre 100 000 et 200000€	9000€
200 000-300 000 €	11000€
301 000 000-400 000 €	13000€
+ de 400 000€	15000€

Forfait maisons

Rémunération forfaitaire sous mandat d'un autre intermédiaire immobilier :

- 50€/m2 habitables, avec un montant forfaitaire minimum de 3000€ de commission.

Rémunération forfaitaire sans autre intermédiaire immobilier :

- 70€/m2 habitables, avec un montant forfaitaire minimum de 5000€ TTC de commission.

Forfait appartements

Rémunération forfaitaire sous mandat d'un autre intermédiaire immobilier :

- 90€/m2 loi carrez, avec un montant forfaitaire minimum de 3000€ de commission.

Rémunération forfaitaire sans autre intermédiaire immobilier :

- 120€/m2 loi carrez, avec un montant forfaitaire minimum de 5000€ TTC de commission.

Barèmes honoraires de vente immobilière**

TRANCHE DU PRIX DE VENTE	FORFAIT D'HONORAIRES PAR TRANCHE
0-100 000€	4 000 €
101 000 – 150 000 €	5 500 €
151 000- 200 000€	7 000 €
201 000 – 250 000€	8 500 €
251 000- 300 000€	10 000 €
300 000 – 350 000 €	11500 €
351 000 – 400 000€	13 000 €
401 000 – 450 000€	14500 €
> 450 000 €	15000 €

* Barèmes TTC calculés selon tva en vigueur (20%). En cas de délégation de mandat, consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème de tva applicable est celle du mandataire initial. Ces barèmes sont susceptibles de varier selon la spécificité du projet, et si une délégation de mandat est consentie avec un autre professionnel de l'immobilier

** Honoraires TTC charge vendeur sauf stipulation contraire